

Qui peut le saisir ?

- ✓ Tout professionnel de l'EPSM
- ✓ Les instances et groupes de travail
- ✓ Les usagers, familles et proches d'usagers individuellement
- ✓ Les associations
- ✓ Les établissements partenaires
- ✓ Un membre du CLE peut saisir individuellement le Comité.

Comment le saisir ?

En complétant le formulaire de saisine disponible sur l'intranet sésame et sur le site internet de l'EPSM et le retourner à :

✉ : Comité Local d'Éthique
EPSM G. DAUMEZON
1 route de Chanteau - BP 62016
45402 FLEURY LES AUBRAIS Cedex

ou

@ : comité.ethique@epsm-loiret.fr

La composition du comité local d'éthique

- ✎ Cadres de santé
- ✎ Cadres supérieurs de santé
 - ✎ Médecins
 - ✎ Infirmiers
 - ✎ Aides-soignants
- ✎ Agents de Services Hospitaliers
 - ✎ Directeur des soins
 - ✎ Psychologues
 - ✎ Neuropsychologue
- ✎ Personnel socio-éducatif
- ✎ Représentant des familles
- ✎ Représentant des usagers
 - ✎ Philosophe
 - ✎ Juriste
 - ✎ Secrétaire



Comité Local d'Éthique



Le Comité Local d’Ethique c’est quoi ?

✿ L’éthique répond à : Comment faire pour bien faire ?

✿ C’est accompagner tous les professionnels aux prises de décisions, dans leur exercice quotidien, avec des dilemmes ou des problèmes de nature éthique.

✿ C’est apporter un éclairage éthique, notamment en regard du développement des sciences et de la technologie.

✿ C’est proposer des actions d’information, de formation et de sensibilisation.

✿ C’est une instance consultative indépendante où chaque membre apporte sa propre expérience.



Comment il s’organise ?

① La présidente réunit les membres du comité pour évaluer le caractère éthique de la saisine.

✗ Si la saisine n’a pas de caractère éthique, l’auteur sera informé par courrier et éventuellement dirigé vers une autre instance ou personne compétente pour son traitement.

✓ Si la saisine a un caractère éthique :

② Examen de la saisine par 2 membres volontaires du CLE.

③ Présentation de la saisine aux membres du comité + discussion et délibération sur les orientations de l’avis par l’assemblée plénière du Comité Local d’Ethique.

④ Rédaction et validation de l’avis.

✍ En l’absence de saisine, le CLE se réunit 3 à 4 fois par an afin de faire le point sur différents sujets (état du plan d’action, formations...).

Et après ?

✿ Les avis formulés par le Comité Local d’Ethique seront portés à la connaissance de :

- ➔ la personne à l’origine de la saisine
- ➔ la direction,
- ➔ la présidence de CME
- ➔ la Direction des soins
- ➔ la commission des Usagers.

Pour la diffusion ?

Le secrétariat du Comité Local d’Ethique organise la publicité la plus large des avis à travers des notes d’informations, la mise en ligne sur l’intranet Sésame, le site internet...

